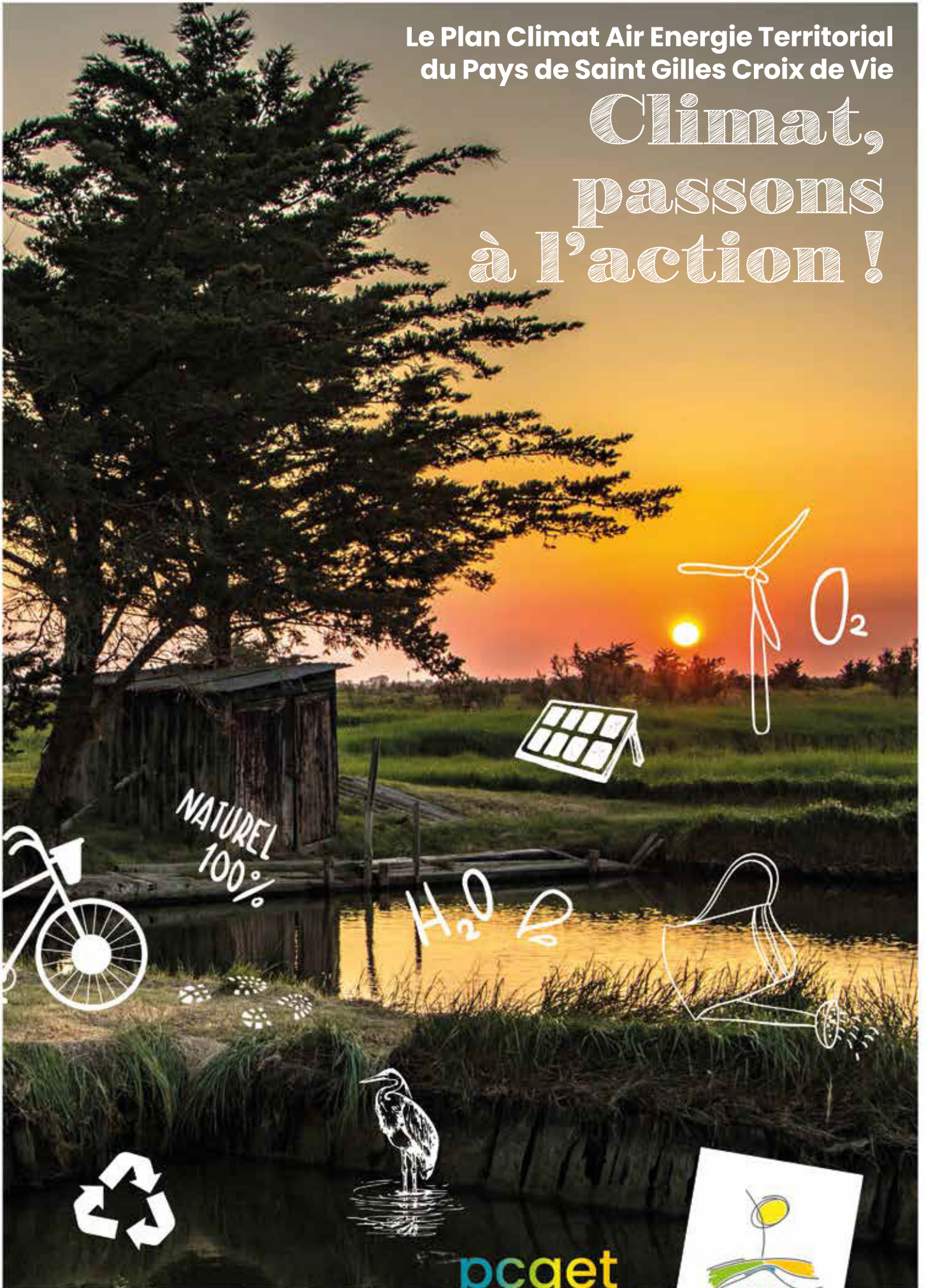


Le Plan Climat Air Energie Territorial
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Climat, passons à l'action !



NATUREL
100%

H₂O

O₂



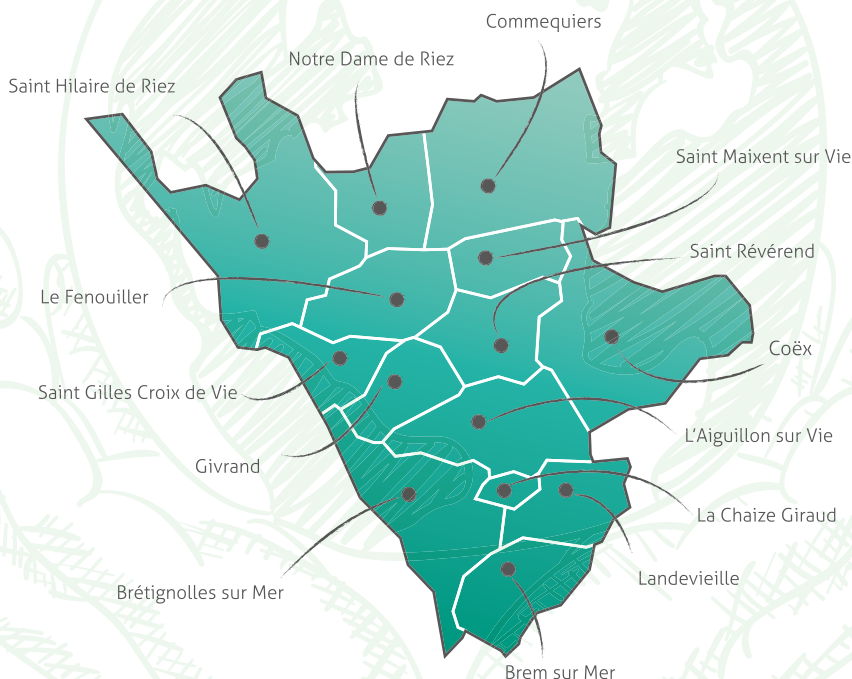
pcaet
Plan Climat Air Energie Territorial



Sommaire

Édito	3
Le changement climatique : une réalité mondiale.....	4
Le PCAET : une réponse locale.....	5
Le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	
Le diagnostic territorial.....	7
La stratégie territoriale.....	10
Le programme d'actions.....	12
Axe 1 : un territoire sobre.....	12
Axe 2 : un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets.....	15
Axe 3 : un territoire autonome.....	18
Axe transversal : un territoire exemplaire.....	21
Lexique.....	23

Les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant - CS 63669 - GIVRAND - 85806 Saint Gilles Croix de vie cedex
Tél. 02 51 55 55 55 - payssaintgilles.fr

Rédaction : Service PCAET - Anne Jaros, Amélie Courret
Mise en page : Service communication - Éloïse Quaireau - Aude Sauzeau
Crédits photos : ©Eric Journal - Freepik

Tirage : 2000 ex - mai 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

Le changement climatique est une réalité qui nous touche toutes et tous, dans notre quotidien, sur le plan professionnel et personnel.

Dans son sixième rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) nous rappelle que « *Le changement climatique est une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète* » et qu' « *il existe une fenêtre d'opportunité pour garantir un avenir vivable et durable pour tous, qui se ferme rapidement.* »

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'est pas épargné, c'est pourquoi il est de **notre responsabilité à tous** de réinterroger nos décisions, nos modes de vie et nos pratiques quotidiennes. Bien que le changement climatique soit un phénomène mondial, c'est au **niveau local** et à l'**échelle individuelle** que se situent la plupart des leviers pour faire face à ces défis.

La transition écologique et le passage à l'action, ne sont pas une contrainte, mais constituent au contraire une opportunité multiple, créatrice de richesses et de bien-être.

C'est ainsi que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie fait de la transition écologique le fil conducteur de son projet de territoire. Son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), bien qu'ambitieux, définit une stratégie pertinente et adaptée au territoire, issue du choix des parties prenantes et vise à poursuivre, amplifier et structurer toutes les initiatives menées, dans nos 14 communes, **pour faire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie un territoire sobre, résilient, autonome et exemplaire.**

L'Agglomération assoit son rôle de coordinateur de la transition écologique : la **mobilisation** et la **montée en compétence** de tous les acteurs du territoire est la priorité du premier programme d'actions 2023-2028 afin d'obtenir une réponse locale massive et adaptée face aux enjeux du changement climatique.

**Citoyens, élus, acteurs économiques, associations...
Tous concernés par le devenir de notre territoire :
passons à l'action !**



François BLANCHET

Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération



Kathia VIEL

Vice-présidente déléguée au développement durable

Le changement climatique

UNE RÉALITÉ MONDIALE

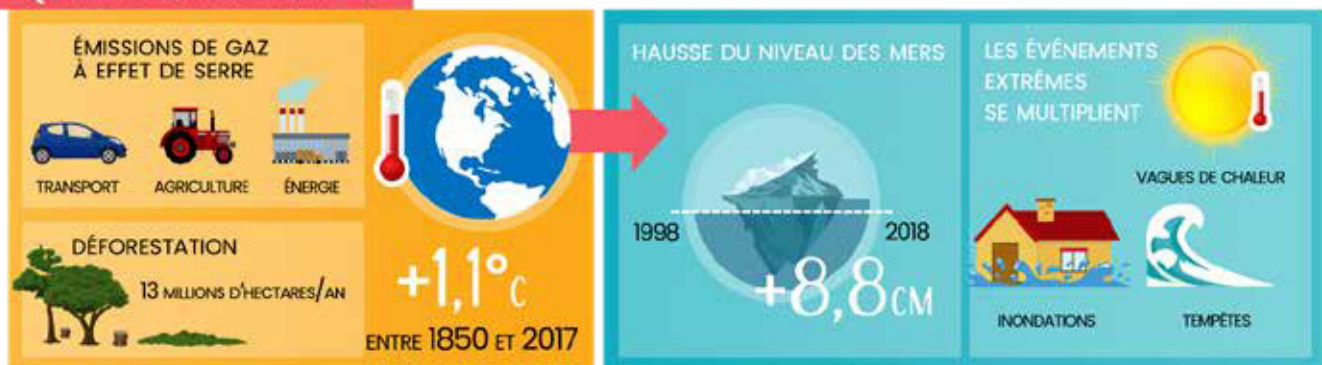
Le changement climatique, c'est l'augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre.

Selon les experts du GIEC, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat, les activités humaines, notamment la combustion des énergies fossiles, ont émis des gaz à effet de serre à un rythme croissant,

atteignant une concentration du CO₂ dans l'atmosphère « la plus élevée depuis au moins 2 millions d'années ».

En résulte, et ce de manière « incontestable », **un réchauffement de la température moyenne sur Terre de +1,1°C par rapport à la période 1850-1900**, ainsi qu'une hausse du niveau de la mer de 20 centimètres entre 1901 et 2018.

QUEL EST LE PROBLÈME ?



Pour limiter les effets du changement climatique, la Conférence de Paris sur le Climat, en 2015, a abouti à un accord : **limiter la hausse moyenne des températures à 2°C, voire 1,5°C à l'horizon 2100.**

DES ENGAGEMENTS



Si le changement climatique est un phénomène mondial, les territoires ont un rôle décisif à jouer. C'est pourquoi, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a renforcé le rôle des collectivités en leur confiant l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et en les nommant coordinatrices de la transition écologique.

Le PCAET est un **projet transversal, à la fois stratégique et opérationnel, pour engager les territoires dans la transition énergétique et écologique.**

En déclinant au niveau local les orientations nationales, il définit à l'échelle du territoire, une politique à moyen et long terme et des actions concrètes à mettre en place pour **lutter et s'adapter au changement climatique.**



● LES OPPORTUNITÉS DU PCAET

Pour le territoire :

1. Meilleure maîtrise énergétique par le soutien aux énergies renouvelables
2. Vers une dynamique de l'économie locale
3. Développement d'autres modes de consommation et de production
4. Atténuation de la vulnérabilité au changement climatique
5. Meilleure préservation du patrimoine naturel local

Pour les acteurs :

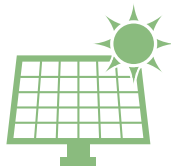
1. Protection de l'environnement et meilleure gestion des ressources
2. Amélioration de la qualité de vie et de la santé
3. Allègement des dépenses
4. Développement du lien social
5. Création de nouvelles opportunités

● LES AXES D' ACTIONS

Le PCAET prend en compte l'ensemble de la thématique climat-air-énergie autour de 6 axes d'actions :



Réduire les consommations énergétiques



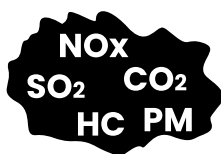
Développer les énergies renouvelables



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)



Renforcer le stockage carbone



Réduire les polluants atmosphériques et leur concentration



S'adapter au changement climatique

● LES GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

Le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a été **co-construit** aux cotés de l'ensemble des acteurs du territoire en suivant une démarche de concertation.

1. Le diagnostic territorial

État des lieux des enjeux climat-air-énergie du territoire

1.

2. La stratégie territoriale

Identification des priorités, des objectifs et de l'ambition politique du territoire

2.

3. Le programme d'actions

Définition des actions à mettre en œuvre sur le territoire sur 6 années

3.

4.

4. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Réalisation et suivi des actions identifiées

Le diagnostic territorial

données 2016

● LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

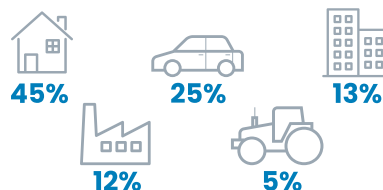


Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie consomme **930GWh/an**, soit **19,2MWh/habitant/an**, principalement en produits pétroliers et en électricité. La consommation d'énergie est stable malgré une population qui augmente. Selon le scénario NegaWatt 2017-2050, la consommation du territoire pourrait être diminuée de moitié.

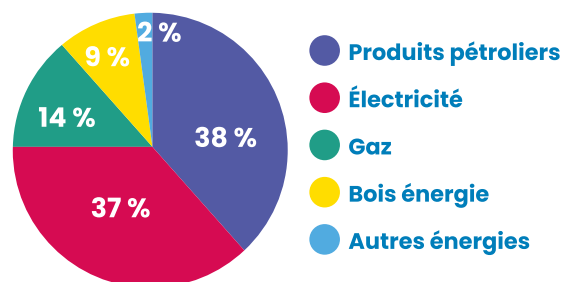
La facture énergétique du territoire s'élève à **87 millions d'€/an** soit **1400€/habitant/an**.

Les secteurs de l'**habitat** et des **transports** sont les plus consommateurs.

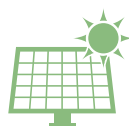
Répartition des consommations d'énergie par secteur



Les sources d'énergies utilisées



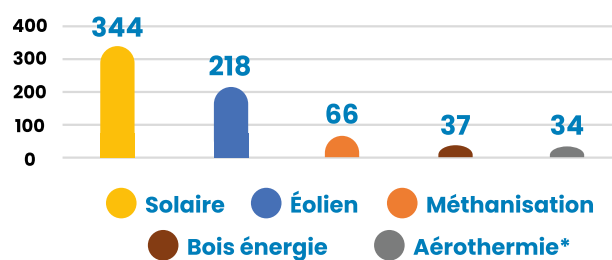
● LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



La production locale d'énergies renouvelables est de **100GWh/an**, ce qui couvre 10% des besoins actuels, dont les $\frac{3}{4}$ proviennent de la filière bois énergie.

Le gisement théorique potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR) est évalué à **695GWh/an**, soit les $\frac{2}{3}$ de la consommation actuelle, orientés principalement sur les **énergies solaires et éoliennes**.

Gisement théorique potentiel EnR



Le croisement des potentiels de réduction des consommations et de production locale des énergies renouvelables montre que le territoire serait en mesure d'atteindre l'autonomie énergétique, voire d'exporter de l'énergie.

● LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Les principaux gaz à effet de serre (GES) sont : le Dioxyde de carbone CO_2 , le Méthane CH_4 , le Protoxyde d'azote N_2O et les gaz fluorés.

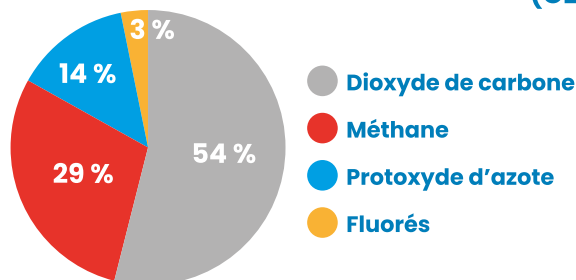


Le territoire émet **266 kteqCO₂/an** soit **5,5 teqCO₂/habitant/an**. Les émissions de GES par habitant sont inférieures à la moyenne vendéenne (8,1 teqCO₂/an). Le territoire a diminué ses émissions de **9,6%** entre 2008 et 2016.

55% des émissions de gaz à effet de serre sont d'**origine énergétique**.

Le **CO₂** est le gaz le plus impactant sur le territoire (**54%**), principalement émis par l'usage de **produits pétroliers** et d'**électricité non renouvelables**.

Émissions par type de gaz à effet de serre (GES)



Répartition des émissions de GES par secteur



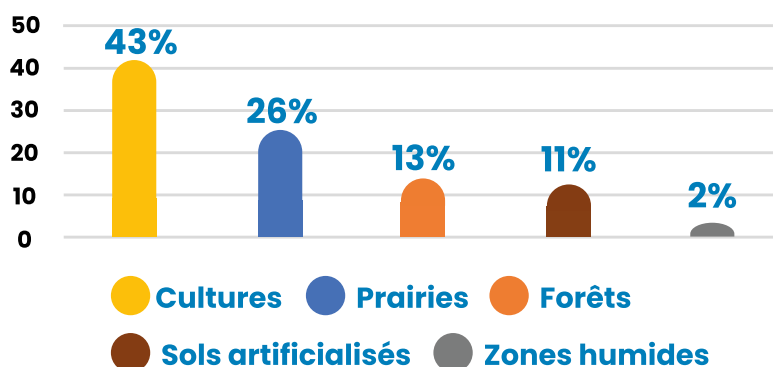
● LE STOCKAGE CARBONE



Les sols sont des réservoirs de carbone organique qui stockent **2 à 3 fois** plus de CO_2 que l'atmosphère.

Le stockage carbone net du territoire s'élève à **10,6 kteqCO₂/an**, ce qui permet de stocker environ **4%** des émissions de GES générées.

Niveau de stockage carbone dans les sols



● LA QUALITÉ DE L'AIR



La qualité de l'air sur le territoire est estimée comme **globalement bonne**.

Le **résidentiel** et l'**agriculture** sont les secteurs les plus émetteurs du territoire.

Les polluants atmosphériques :

- NH_3 : ammoniac
- COVnm : composés organiques volatils non méthaniques
- NOx : oxydes d'azote
- PM_{10} et $PM_{2,5}$: particules fines
- SO_2 : dioxyde de soufre

Type de polluants atmosphériques par secteur



Ammoniac
et particules fines



Particules fines
et COVnm



Divers polluants



Oxydes d'azote

● LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les conséquences du changement climatique sont **déjà visibles** sur le territoire : augmentation des températures et du nombre de journées chaudes, allongement des périodes et des surfaces de sécheresse, incertitudes sur les précipitations...

Les principaux impacts :



Quantité et altération de la qualité de l'eau (potable et brute)



Montée des eaux marines - Inondations - Submersions



Impacts sur la biodiversité et l'agriculture



Phénomènes climatiques (canicules, sécheresse...)



Érosions des sols



Santé - Impacts sur les personnes sensibles (asthme, allergies...)



Inconfort thermique

La stratégie

Pour répondre aux enjeux du territoire identifiés au travers du diagnostic, la stratégie territoriale du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette concertation a abouti à la définition d'une **trajectoire, à l'horizon 2050, ambitieuse, pertinente et adaptée au territoire**, tendant dans la mesure du possible vers le respect des objectifs nationaux et régionaux.

Le PCAET donne ainsi la ligne de conduite pour engager le Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans sa démarche de transition écologique :

- La priorité est donnée à la **sobriété** du territoire, qui doit agir pour réduire

ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques.

- Ses composantes naturelles doivent lui permettre d'être **résilient** et de **s'adapter** face aux impacts du changement climatique.

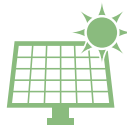
- Le territoire doit aussi viser à être **autonome** en développant ses ressources propres, réduire ses impacts environnementaux et limiter sa dépendance.

- Enfin, les collectivités se doivent d'être **exemplaires** dans leur passage à l'action afin de montrer l'exemple aux autres acteurs du territoire et de les inciter à s'engager face au défi climatique.

● DES OBJECTIFS CHIFFRÉS AMBITIEUX POUR 2050



Réduire de **49%** les consommations énergétiques



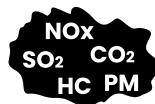
Produire **89%** d'énergies renouvelables



Réduire de **56%** les émissions de gaz à effet de serre (GES)



Stocker **96%** des émissions de gaz à effet de serre (GES)



Réduire les polluants atmosphériques :

- **-42%** de dioxyde de soufre (SO₂),
- **-59%** d'oxydes d'azote (NOx),
- **-22%** d'ammoniac (NH₃),
- **-36%** de composés organiques volatils non méthaniques (COVnm),
- **-55%** de particules fines 10 (PM₁₀),
- **-58%** de particules fines 2,5 (PM_{2,5}).

territoriale

● UNE AMBITION POLITIQUE AUTOUR DE 4 AXES DÉCLINÉS EN 17 OBJECTIFS

Axe 1 - Un territoire sobre

- Améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
- Engager une mobilité plus sobre
- Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre
- Favoriser une alimentation moins énergivore
- Tendre vers le zéro déchet

Axe 2 - Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets

- Préserver et reconquérir la biodiversité
- Protéger et améliorer la ressource en eau
- Suivre et améliorer la qualité de l'air
- Tendre vers la neutralité carbone
- Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
- Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat

Axe 3 - Un territoire autonome

- Développer les énergies renouvelables
- Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
- Favoriser l'économie circulaire et locale

Axe transversal - Un territoire exemplaire

- Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
- Mettre en dynamique les acteurs du territoire
- Améliorer et partager les connaissances climat-air-énergie

Le programme

Axe 1 : un territoire sobre

● OBJECTIF 1.1 : AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET L'EMPREINTE CARBONE DES BÂTIMENTS, ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments ont un fort impact sur le climat. Il est donc nécessaire d'engager et d'accompagner les habitants et les collectivités dans une démarche de sobriété. La rénovation énergétique, l'optimisation des consommations ou encore la formation des professionnels à l'utilisation des matériaux biosourcés* sont des leviers essentiels à activer.

Les actions

1. Poursuivre le développement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : développer les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et les rendre visibles.

2. Lutter contre l'habitat indigne* : identifier les logements concernés, mettre en place le permis de louer et des solutions de secours pour les ménages.

3. Développer et animer l'observatoire de l'habitat* : intégrer de nouvelles thématiques à suivre et faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision.

4. Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics : mettre en place des programmes de rénovation énergétique et une gestion optimisée des équipements.

5. Optimiser l'éclairage public sur le territoire : rénover et moderniser les équipements et accompagner les collectivités à l'extinction la nuit.

6. Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés* : acculturer à l'approche durable de la construction et développer l'usage des matériaux biosourcés pour construire et rénover durablement.



Vous souhaitez rénover votre logement ?

Depuis 2017, l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie propose à ses habitants un service public : "Le Guichet de l'Habitat" visant à accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique.

Pour plus d'informations
contacter le guichet de l'habitat :
02 51 54 54 19 - habitat@payssaintgilles.fr



*voir lexique p. 23

d'actions

● OBJECTIF 1.2 : ENGAGER UNE MOBILITÉ PLUS SOBRE

Les déplacements sont au cœur de la transition écologique : usage des énergies fossiles, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, bruit... Face à ce constat, il nous faut aujourd'hui réinventer notre mobilité, que ce soit pour les déplacements de personnes ou le transport de marchandises.

Les actions

1. Adopter un Schéma Directeur des Mobilités Actives* : définir une politique d'aménagement du territoire afin de créer un environnement physique et social favorable à la pratique des mobilités actives.

2. Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire : équiper le territoire de réseaux cyclables sécurisés, inciter et accompagner aux nouvelles pratiques de mobilité.

3. Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire : mettre en place un réseau local de transports collectifs et développer l'usage du covoiturage*.

4. Développer l'usage des motorisations alternatives* : équiper le territoire, renouveler les flottes de véhicules thermiques des collectivités, inciter les entreprises à l'usage des motorisations alternatives.



Tous en selle !

L'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie porte, depuis 2021, l'organisation des mobilités sur le territoire. Le Schéma Directeur des Mobilités apporte des réponses aux défis environnementaux à relever : accompagner les habitants dans l'utilisation de transports alternatifs à la voiture, développer les déplacements doux, décarboner les transports ou encore promouvoir les énergies renouvelables.

● OBJECTIF 1.3 : TENDRE VERS UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PLUS SOBRE

Il est désormais primordial de concevoir les opérations d'urbanisme de manière plus durable notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ou encore en développant les énergies renouvelables et la biodiversité.

Les actions

1. Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie : intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement, de rénovation ou de construction et faire des collectivités les maîtres d'ouvrage publics ou semi-publics des opérations d'aménagement clés pour tendre vers un urbanisme durable.

*voir lexique p. 23

● OBJECTIF 1.4 : FAVORISER UNE ALIMENTATION MOINS ÉNERGIVORE

De la production des aliments jusqu'à leur consommation, notre modèle alimentaire contribue au réchauffement de la planète : consommations d'énergie, pollutions, gaspillages... Pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation, il est indispensable de faire évoluer les modes de production, de distribution et les habitudes alimentaires.

Les actions

1. Éduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat : poursuivre et développer la sensibilisation et l'éducation sur une alimentation durable, saine et de qualité pour favoriser la prise de conscience de l'impact de l'alimentation sur le climat et faire évoluer les comportements alimentaires.

● OBJECTIF 1.5 : TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET

Le territoire se donne une ambition forte de prévention, de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets en accompagnant le changement des habitudes de consommation des acteurs et en intégrant le principe du zéro déchet dans l'ensemble de la chaîne de production et de gestion des déchets.

Les actions

1. Animer une démarche zéro déchet sur le territoire : lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les ordures ménagères et les déchets d'emballage.

2. Réduire, collecter et valoriser les biodéchets : réduire et valoriser les biodéchets par le compostage* et la méthanisation*, développer la collecte pour les professionnels et les particuliers.

3. Poursuivre la mise en œuvre et faire évoluer la redevance incitative* : sensibiliser au tri et au recyclage, optimiser le rythme de collecte des ordures ménagères, élargir la redevance incitative aux déchets d'emballage.

4. Renforcer les flux d'objets réutilisés du territoire : éduquer au recyclage, à la réparation et au réemploi, créer une nouvelle ressourcerie, développer un Repair Café permanent et le programme « Répar'acteurs » pour favoriser et promouvoir la réparation.



Soyez ambitieux, viser le 0 !

Depuis plusieurs années, l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie accompagne activement les habitants vers la réduction de leurs déchets. Pour ce faire, elle met à disposition des usagers des composteurs individuels à prix réduit, réalise des animations auprès des scolaires et en partenariat avec TRIVALIS, organise des ateliers zéro déchet pour promouvoir les produits faits maison naturels et sans emballage.

Axe 2 : un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets

● OBJECTIF 2.1 : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est une composante prioritaire du territoire lui permettant d'être plus résilient face aux impacts du changement climatique. Au travers de cet objectif, il s'agit d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale pour mieux la développer et la protéger.

Les actions

1. Connaître, faire connaître et préserver la biodiversité du territoire : réaliser un état des lieux de la biodiversité locale, développer les démarches participatives et citoyennes, former et sensibiliser à la protection de la biodiversité, protéger règlementairement la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

2. Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées : former et sensibiliser à l'intégration de la biodiversité et du végétal en ville, végétaliser les espaces privés et publics des collectivités, intégrer le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » pour engager les collectivités en faveur de la biodiversité.

● OBJECTIF 2.2 : PROTÉGER ET AMÉLIORER LA RESSOURCE EN EAU

La gestion de l'eau est un enjeu primordial au Pays de Saint Gilles Croix de Vie et il convient d'agir en partenariat avec l'ensemble des acteurs compétents afin d'améliorer la qualité de la ressource et de rechercher la sobriété et l'optimisation des usages de l'eau.

Les actions

1. Développer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : mettre en œuvre les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), sensibiliser à la rareté de la ressource en eau et accompagner à la réduction des consommations en eau, accompagner à la transition agroécologique et à l'adaptation des pratiques agricoles.



On n'en perd pas une goutte !

La gestion de la ressource en eau est définie dans le cadre des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau), à l'échelle de chaque bassin versant, portés par les Syndicats de bassin.

Les SAGE identifient les actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des milieux aquatiques. Les PTGE sont des projets globaux impliquant tous les usagers de l'eau en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau et d'intégrer les impacts du changement climatique.

● OBJECTIF 2.3 : SUIVRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Respirer un air qui ne nuit pas à sa santé est un enjeu de santé environnementale qui préoccupe de plus en plus les citoyens. Le PCAET marque la volonté forte de mieux connaître la qualité de l'air afin d'intégrer cet enjeu dans les politiques et les projets menés sur le territoire.

Les actions

1. Étudier et suivre la qualité de l'air extérieur : poursuivre le partenariat avec Air Pays de la Loire, réaliser des études ponctuelles de mesure de la qualité de l'air et mener une réflexion sur l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air sur le littoral vendéen.

● OBJECTIF 2.4 : INTÉGRER LA VULNÉRABILITÉ DU LITTORAL ET DU MILIEU MARIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La façade littorale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est façonnée tous les jours par les éléments naturels et n'est pas épargnée par les impacts du changement climatique. À travers cet objectif, le territoire se donne comme finalités de définir une stratégie de gestion durable du trait de côte ainsi que de protéger les espaces littoraux pour assurer la résilience de son littoral face au changement climatique.

Les actions

1. Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI: définir une stratégie de gestion durable du trait de côte, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, sensibiliser et acculturer à la vulnérabilité du littoral et développer une culture du risque.

2. Suivre et préserver le littoral : développer et animer l'observatoire du littoral* et valoriser les données sur le trait de côte, poursuivre et renforcer les actions en faveur du maintien du trait de côte, de la préservation du cordon dunaire et de la sensibilisation.



Actions et Préventions

Depuis 2014, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération agit par l'intermédiaire du PAPI, le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, pour prévenir les submersions marines

et les phénomènes d'érosion, réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et du territoire et développer une culture du risque.

● OBJECTIF 2.5 : ACCOMPAGNER LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET L'HABITAT

Les acteurs des filières agricole et touristique doivent se projeter dans le climat de demain pour engager l'adaptation de leurs activités au changement climatique et favoriser l'évolution des pratiques des usagers et consommateurs. Cet objectif vise également à accompagner les mutations déjà engagées par la société civile du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Les actions

1. Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles : engager une évolution des pratiques agricoles en mettant en place un pilotage et un suivi des améliorations environnementales, en créant du lien synergique entre citoyens et agriculteurs, en formant les agriculteurs, en valorisant la démarche auprès du grand public.

2. Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable : développer et animer une politique stratégique du tourisme durable et responsable à partir d'un état des lieux des démarches et des besoins et valoriser les démarches.

3. Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable : sensibiliser, former et mobiliser les professionnels du tourisme, encourager les événements éco-responsables*, sensibiliser les vacanciers et les visiteurs et encourager les éco-gestes*.

4. Développer les démarches partagées et alternatives sur le territoire : mettre en place des lieux de travail partagés, développer les tiers-lieux*, expérimenter l'habitat écoresponsable sur des micro-parcelles de terrain.

Ensemble, prenons le chemin du tourisme responsable !



L'Office du Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie agit déjà en faveur d'une activité touristique durable en accompagnant ses professionnels aux démarches responsables. Cette sensibilisation se fait notamment par l'intermédiaire du « Carré Vert » qui partage différents outils et actualités pouvant être utiles (labels,

financements, etc.) et donne des témoignages de structures engagées en faveur de la protection de l'environnement.



Axe 3 : un territoire autonome

● OBJECTIF 3.1 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Conjugué à la maîtrise de l'énergie, le développement local des énergies renouvelables, en particulier le solaire, est un enjeu fort pour le territoire afin de réduire le recours aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre et favoriser son autonomie énergétique.

Les actions

1. Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale : élaborer et adopter une politique communautaire d'énergies renouvelables au travers d'un document cadre et développer les projets d'énergies renouvelables au regard de ce document.

2. Créer et animer la société « Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie » : développer et exploiter des projets d'énergies renouvelables publics.

3. Favoriser le développement du solaire sur le territoire : mettre en place un cadastre solaire*, inciter et accompagner les particuliers et les entreprises, soutenir et encourager les

projets citoyens en autoconsommation, développer les projets d'énergie solaire des collectivités.

4. Accompagner et optimiser les projets de méthanisation* cohérents sur le territoire : réaliser un état des lieux des gisements de déchets organiques, développer une méthanisation agricole cohérente, amorcer une réflexion sur la valorisation énergétique des biodéchets en biométhane.

5. Développer le bois énergie* au travers de l'agroforesterie* et préserver les haies : identifier et préserver le potentiel bocager et en bois énergie, développer l'agroforesterie et la consommation en bois énergie sur le territoire.



Gare aux coups de soleil !

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a créé la société « Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie » avec Vendée Energie afin de favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire.



*voir lexique p. 23

● OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA CONSOMMATION LOCALES

L'ambition des acteurs du territoire est de développer la consommation de produits alimentaires locaux et de favoriser une alimentation durable (respectueuse de l'environnement), saine et de qualité accessible pour tous.

Les actions

1. Élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) : élaborer, mettre en œuvre et animer un cadre stratégique et opérationnel pour favoriser localement une alimentation durable saine et de qualité.

2. Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire : réaliser un état des lieux de la restauration collective, mettre en place des solutions opérationnelles adaptées aux attentes et aux besoins de chaque commune, éduquer le grand public à une

alimentation durable, saine et de qualité, engager une évolution des pratiques agricoles.

3. Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire : créer et développer la petite transformation, l'abattage à la ferme, les modes de commercialisation et distribution favorisant les produits issus de la pêche et de l'agriculture locales, créer du lien entre producteurs et consommateurs/professionnels.

Notre avenir se joue dans notre assiette !



Depuis 2021, l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant le développement d'une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, mais aussi les circuits courts ou les produits locaux, notamment biologiques, dans les cantines.



● OBJECTIF 3.3 : FAVORISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux pour les secteurs de l'industrie et du tertiaire sur la maîtrise de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou encore la qualité de l'air. Pour les atteindre, il faut inciter et permettre aux entreprises de s'engager dans la transition écologique et promouvoir une économie de réemploi.

Les actions

1. Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique : définir la stratégie politique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en faveur de la transition écologique des entreprises à partir d'un état des lieux des besoins et des démarches existantes et établir des conventions nécessaires avec les partenaires.

2. Mobiliser et accompagner les entreprises dans leur transition écologique : informer sur la stratégie

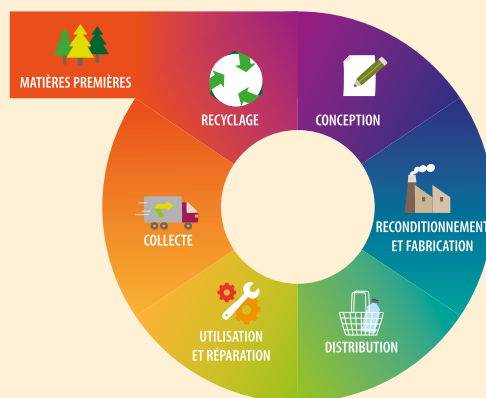
adoptée par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et les accompagnements existants, accompagner les entreprises sur les thématiques environnementales et valoriser leurs engagements.

3. Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire* : promouvoir les relations d'économie circulaire et engager une première opération d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)* et d'éco-parc*.



En entreprise aussi, chaque geste compte !

Sur le territoire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et d'autres partenaires associatifs proposent des offres d'accompagnement à destination des entreprises pour les accompagner dans leur démarche de transition écologique et énergétique.



*voir lexique p. 23

● OBJECTIF 4.1 : INTÉGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR -ÉNERGIE DANS LES POLITIQUES LOCALES ET ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La prise en compte de la transition écologique dans les décisions politiques, les plans et programmes et dans l'approche organisationnelle des collectivités est essentielle pour permettre au territoire de s'adapter au changement climatique. En étant exemplaires, les collectivités favorisent également les engagements privés et individuels.

Les actions

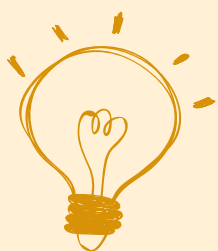
1. Adopter une politique d'achats durables : construire la politique d'achats durables et la valider au travers d'une charte, sensibiliser les élus et les agents aux principes de la commande publique durable.

2. Réviser le SCoT et élaborer le PLUI-H en intégrant les orientations stratégiques du PCAET : définir les conditions de développement d'un urbanisme sobre et résilient.

3. Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET : organiser et structurer l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en interne pour animer le PCAET, développer la gouvernance et le suivi du PCAET, développer les outils de compréhension et le plan de communication du PCAET.

4. Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie : diffuser et former les élus et les agents sur les enjeux du PCAET, développer les écogestes dans l'administration.

Pour un aménagement et un développement du territoire durable



Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'est engagé, en 2023, dans la révision de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et l'élaboration d'un PLUI-H (Programme Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat). Le SCoT est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire à

l'horizon de 20 ans. Le PLUI-H est, quant à lui, un outil de planification au service des communes, qui exprime la vision stratégique d'aménagement du territoire matérialisée dans les règles d'utilisation des sols. Ces deux documents intègrent les défis environnementaux du territoire et l'accompagnent dans sa transition écologique.

● OBJECTIF 4.2 : METTRE EN DYNAMIQUE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'atteinte des objectifs ambitieux fixé dans le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ne pourra se faire que par une mobilisation collective forte autour du défi climatique. Passer à l'action et changer ses pratiques nécessitent d'être accompagné et de s'approprier les enjeux climat-air-énergie.

Les actions

1. Porter une animation de territoire : conforter les relations avec les partenaires, mobiliser autour du PCAET, permettre l'émergence de projets citoyens.

2. Sensibiliser en continu le grand public aux enjeux climat-air-énergie : réaliser un inventaire des animations déjà existantes, développer, organiser et communiquer sur les animations.



Climat, passons à l'action !

Chacun doit se sentir concerné et responsable de la transition écologique à mener. C'est pourquoi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération développe un programme d'animations, composé d'ateliers, conférences, visites, débats..., pour mobiliser et sensibiliser tous les acteurs du territoire, et promouvoir les initiatives locales.



● OBJECTIF 4.3 : AMÉLIORER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

L'amélioration et le partage de la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire est primordiale pour inciter les acteurs du territoire à se pencher sur la question de l'adaptation.

Les actions

1. Réaliser le bilan de gaz à effet de serre (GES)* des communes : mesurer et suivre les émissions de gaz à effet de serre émises par les communes dans le cadre de leur patrimoine et compétences, engager leur réduction.

2. Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique : approfondir et partager les connaissances en matière d'évolutions climatiques et leurs impacts locaux.

*voir lexique p. 23

Lexique

Aérothermie

Énergie thermique naturellement présente dans l'air.

Agroforesterie

Système de gestion de l'utilisation des terres dans lequel des arbres ou des arbustes sont cultivés autour ou parmi les cultures ou les pâturages.

Bilan de gaz à effet de serre (GES)

Évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère sur une année par les activités et les services des communes ou des entreprises.

Bois énergie

Bois sous une forme utilisable pour fournir de l'énergie, par une cheminée, un poêle, un four.

Cadastre solaire

Carte qui sert à déterminer les zones et bâtiments d'une ville, sur lesquels il est le plus opportun d'installer des modules solaires.

Compostage

Processus biologique de conversion des matières organiques en un produit semblable à un terreau, riche en composés humiques et minéraux appelé compost.

Covoiturage

Association de personnes pour accomplir un trajet commun dans un même véhicule afin de réduire les frais et la pollution.

Écogeste

Geste citoyen destiné à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, donc à améliorer l'environnement.

Écologie Industrielle Territoriale (EIT)

Démarche opérationnelle qui s'inspire des écosystèmes naturels pour tendre vers une gestion optimale des matières et de ressources (énergies, eau, matières, déchets mais aussi les équipements et expertises).

Économie circulaire

Ensemble de pratiques pour produire des biens et des services dans un but d'optimiser l'utilisation des matières et des énergies et de limiter la consommation et le gaspillage.

Éco-parc

Zone d'activités qui parvient à assurer une croissance durable en intégrant des normes de qualité sociale, économique et environnementale.

Évènement éco-responsable

Évènement qui s'inscrit dans une démarche durable. Son organisation prend en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Habitat indigne

Tout logement, immeuble, installation qui expose le ou les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Matériaux biosourcés

Matériaux issus du vivant, d'origine animale ou végétale.

Méthanisation

Processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. Ce procédé permet de créer un gaz renouvelable, le biogaz, tout en valorisant les déchets.

Mobilité active

Forme de transport de personnes, et parfois de biens, qui n'utilise que l'activité physique humaine comme source d'énergie : vélo, trottinette, marche à pied, etc.

Motorisation alternative

Motorisation qui n'est pas exclusivement thermique. Elle peut être électrique, à hydrogène, en GNV (Gaz Naturel Véhicule) ou hybride.

Observatoire de l'habitat

Outil permettant de centraliser des données sur l'habitat d'un territoire donné.

Observatoire du littoral

Outil permettant de centraliser des données sur le littoral d'un territoire donné.

Redevance incitative

Forme de financement de la collecte et des traitements des déchets ménagers. Il s'agit de facturer le traitement des ordures en fonction du volume exact des déchets.

Tiers-lieu

Espace ouvert où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.

Pour aller plus loin

Retrouvez l'intégralité du PCAET
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
sur payssaintgilles.fr

Pour toute demande
d'informations complémentaires,
vous pouvez adresser un mail à
pcaet@payssaintgilles.fr



H_2O

NATUREL
100%



*Citoyens, élus, acteurs économiques, associations...
Tout le monde est concerné !*

Climat, passons à l'action !